

Préparer son départ

Les aides financières

La bourse EUCOR

Elle est réservée aux étudiants souhaitant vivre une mobilité dans une des universités du réseau EUCOR

La bourse EUOCOR est géré par NovaTris.

Elle vous permettra de couvrir vos frais de transports, de déménagement et d'installation. En échange, vous vous s'engagerez à apporter votre aide lors de votre semestre de mobilité dans la promotion de votre formation, de NovaTris et de l'UHA par le biais d'heures d'engagement interculturel.

Conditions d'obtention de la bourse :

Envoi d'un dossier contenant

- Lettre de motivation de l'étudiant
- Lettre de recommandation de son tuteur
- Attestation sur honneur énumérant :
- Bourses demandés et non-obtenues pour le semestre de mobilité
- Bourses demandés obtenues pour le semestre de mobilité
- Niveau de langue : audition préalable assurée par NovaTris, certification de langue obligatoire après retour
- Acceptation du dossier sur décision du jury NovaTris



Les bourses Erasmus :

Elles sont réservées aux étudiants effectuant des études ou un stage dans un pays partenaires Erasmus.

Erasmus + études

Il n'y a pas de démarche spécifique à effectuer la demande de bourse s'effectue automatiquement au moment de votre candidature.

Le versement s'effectue en deux fois :

- 80% en début de mobilité
- 20% en fin de mobilité des réceptions de votre rapport Erasmus et de l'attestation de présence.

Montant des bourses en 2016/2017 :

Groupe	Pays	Montant mensuel
1	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède, (<i>Suisse</i>)	215 € / mois (1 mois = 30 jours)
2	Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Tchèque (Rép.), Turquie	165 € / mois (1 mois = 30 jours)
3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie	

Critères d'inéligibilité :

- Bénéficiaire d'une bourse Nova tris- ou de l'Université Franco-Allemande.

Erasmus + stage :

Critères de sélection UHA

- Le stage doit être obligatoire dans le cursus, avec crédits ECTS (le nombre de crédits obtenus devra être justifié à la fin du stage : relevés de notes) ;
- Éloignement lieu de stage par rapport à l'adresse la plus proche (UHA ou domicile) doit être supérieur à 400 km
- Dans le cadre d'un stage long (supérieur à 3 mois), l'étudiant pourrait percevoir 2 mois maximum de financement

La durée du financement accordé peut être inférieure à la durée totale de votre mobilité.

La bourse d'aide à la mobilité internationale

Elle est réservée aux étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS

Présentation du dispositif

L'allocation d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) est accordée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaires de l'Aide Spécifique Allocation Annuelle (ASAA), octroyées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). La mensualité de bourse AMI s'élève à 400€ pour une durée de 2 à 9 mois maximum.

Une commission des bourses se réunit deux fois par an afin d'examiner les demandes de bourses déposées. En fonction du budget disponible et du nombre de demandes déposées, elle décide de l'octroi ou non d'une bourse et le cas échéant, du nombre de mensualités accordé.

Critères d'éligibilité

- Être boursier sur critères sociaux du CROUS ou bénéficiaire de l'Aide Spécifique Allocation Annuelle au titre de l'année au cours de laquelle la mobilité est effectuée.
- Être inscrit à l'Université de Haute-Alsace pour l'année 2017/2018 :
 - ⇒ en L1 ou L2 d'un double diplôme,
 - ⇒ au minimum en L3 et maximum en deuxième année de Master
- Effectuer pendant l'année universitaire 2017/2018 un stage obligatoire validé dans le cursus d'une durée minimale de 2 mois pleins et d'une durée maximale de 9 mois.

Critères d'attribution :

Commission d'attribution de la bourse d'aide à la mobilité internationale

- Budget disponible
- Ressources mensuelles de l'étudiant durant la mobilité
- Lieu de la mobilité (frais de transport, coût de la vie)
- Toute demande déposée par un étudiant ayant déjà bénéficié du dispositif sera non prioritaire

Procédure

La commission des bourses se réunit deux fois durant l'année universitaire pour examiner les dossiers et décider de l'attribution ou non d'une bourse, et le cas échéant, de son montant. Le nombre de mensualités accordé s'effectuera dans la limite du budget disponible.

Dans les 2 semaines suivant la Commission d'attribution des bourses, un mail de décision de la Commission sera envoyé à l'étudiant.

A la réception de l'attestation d'arrivée, un premier versement de la bourse sera effectué. Le solde de la bourse sera versé à réception de l'attestation de fin de mobilité.

Date limite de dépôt des dossiers au service des relations internationales	Date de la commission	1er commission AMI
Jeudi 21/09/2017	Jeudi 28/09/2017	2ème commission AMI
Jeudi 08/02/2018	Jeudi 15/02/2018	

La bourse boussole :

Objectifs

- Soutenir la mobilité internationale des étudiants de la région Grand Est, afin de renforcer leur employabilité au terme de leurs études,
- Favoriser l'attractivité des établissements et des formations d'enseignement supérieur du territoire Grand Est.

S'adressant à tous les étudiants, sans conditions de ressources, les aides attribuées au titre de ce dispositif seront bonifiées si les étudiants sont titulaires d'une bourse du CROUS ou s'ils effectuent leur mobilité dans un pays frontalier de la région Grand Est.

Bénéficiaires

Sont éligibles à ce dispositif les étudiants

- Inscrits L3, M1, M2 au titre d'une formation diplômante du campus fonderie
- Effectuant des études ou un stage à l'étranger, validés dans le cadre de leur diplôme, à l'exception des étudiants de nationalité étrangère réalisant des études ou un stage dans le pays dont ils sont ressortissants.

Nature de la mobilité et destinations

La période d'études ou de stage sera effectuée au sein d'un seul organisme à l'étranger, université, laboratoire ou entreprise.

Elle a lieu entre le 1er juillet de l'année de départ et le 30 juin de l'année suivante.

Elle doit faire l'objet :

- D'une attestation de l'établissement d'origine autorisant l'étudiant à effectuer des études ou un stage au titre de sa formation pour une durée déterminée au sein d'un organisme identifié,
- D'une attestation de présence par l'établissement d'accueil confirmant l'arrivée de l'étudiant et la durée du séjour,
- D'une convention de stage dans le cas de stage en laboratoire ou en entreprise.

Toutes les destinations sont éligibles, à l'exception de la France, DOM TOM inclus, et des Principautés d'Andorre et de Monaco.

Montant de l'aide

Pour les étudiants en L3 M1 M2, l'aide régionale est une aide forfaitaire dont le montant est variable selon la nature de la mobilité (études ou stage) et sa durée :

- Forfait études : 500 € pour une durée minimum de 16 semaines,
- Forfait stage court : 400 € pour une durée de 12 à 15 semaines,
- Forfait stage long : 800 € pour une durée minimum de 16 semaines.

Ces différents montants sont accrus de 200€ lorsque l'étudiant est boursier.

Ils sont également accrus de 100€ pour les étudiants effectuant leur stage dans un pays frontalier de la région Grand Est : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

Autres bourses possibles (liste non exhaustive)

Bourses d'études et de recherche en Allemagne avec la DAAD

Bourses d'études à destination des Etats-Unis avec le Programme Fulbright

Portail de recherche de bourses www.scholarshipportal.eu